

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2014

OBJET

**04 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT
DEFENSE**

N° 2014-09-04

NOMENCLATURE : 5/3/6

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 3

Mickael MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Alain ROYER

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il remplit des missions de sensibilisation des citoyens aux questions de défense et est dans la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après les élections du 23 mars 2014 et l'installation du conseil municipal du 28 mars 2014, la collectivité avait désigné un élu, M. Rémi ROLLAND, en qualité de correspondant défense.

Suite à la démission de M. Rémi ROLLAND, il convient de procéder à son remplacement.

La commune propose M. Gil RANNOU en tant que correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE NOMMER « Correspondant défense » M. Gil RANNOU, Adjoint au maire délégué à l'Aménagement du territoire et à la tranquillité publique.

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140929-DE-2014-09-04-
DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014